

# LE FRONDEUR

JOURNAL SATIRIQUE

10

C MES



# LE FRONDEUR

Journal Satirique paraissant tous les Samedis

ABONNEMENTS :

Un an . . . . . fr. 5 50

Bureaux :

12 - Rue de l'Etuve - 12  
A LIÈGE

RÉDACTEUR EN CHEF

NIHIL

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits

ANNONCES :

Texte : La ligne . . . fr. 00 25

Illustrées : Par mois » 45 00

RÉCLAMES :

La ligne . . . » 1 00

On traite à forfait.

Toutes les correspondances doivent être adressées au bureau du Journal, rue de l'Etuve, 12, à Liège.

SOMMAIRE : Justice distributive. (Clapette). — Des réformes introduites dans le règlement de police. (Tartarin). — Dernière heure. (Clapette). — Terrible catastrophe. (K. Rabistouille). — Surveillez les ciseaux S.V.P. (Clapette). — Déplacements et Villégiatures. — Mirlitonade. (Vaughan). — Biliographie. — Echos. — Mot de la fin. — Réclames et Annonces.

## Justice distributive.

Je ne puis m'empêcher de me faire ici l'écho des réflexions inspirées au public par la conduite de la justice belge, à l'égard des personnes dont elle doit s'occuper.

Ces réflexions sont peu flatteuses pour la justice, je le sais, mais tant pis; ce n'est pas la crainte d'entendre un jour M. Collinet, à la Cour, requérir contre moi, qui m'empêchera de dire que la magistrature belge, en ces derniers temps, a fait preuve d'une versatilité au moins singulière.

Prenons, par exemple, comme terme de comparaison, l'affaire Pyro — j'en ai déjà parlé, mais j'y reviens parce qu'elle est typique.

Le prince de Looz colle une balle de revolver dans le *coco* d'un huissier. Le prince est acquitté sous prétexte, qu'en tirant la détente de son pistolet, et en tentant de commettre un *huissiericide*, il a simplement agi sous l'empire d'un *mouvement réflexe*. Cette *réflexion* sauve le prince.

Pyro, lui, envoie une balle de revolver au menton de M. Henrion et reçoit, en échange, une volée de coups de bâtons qui le mettent dans un état à peu près semblable à celui de sa victime.

Celle-ci obéissant, non à un mouvement réflexe, mais à ces sentiments chrétiens que M. Martial, dit de Bleret, est venu révéler à l'audience, s'empresse de s'acharner sur Pyro, et d'adjoindre deux des meilleurs

avocats de Liège au ministère public qui doit accabler l'accusé. Celui-ci succombe et est condamné pour des faits identiques à ceux qui ont valu un acquittement au prince de Looz — lequel, je pense, n'a pas été poursuivi depuis, en correctionnel, pour coups et blessures.

Mais ceci est la faute du jury. Avec une voix de moins contre lui, Pyro était acquitté — comme il l'eût été, du reste, à la précédente session, si un juré n'avait maladroitement fait connaître son opinion.

\* \* \*

Mais, prenons la Cour — qui elle, applique la peine.

Pyro est reconnu coupable d'avoir fait, à Henriou, une blessure *n'ayant pas occasionné* la mort.

La Cour lui octroie paternellement 15 années de travaux forcés, et la même Cour gratifie le sieur Bodson — convaincu d'avoir porté des coups et fait des blessures *ayant occasionné* la mort de sa femme — de sept mois de prison seulement.

Donc, pour des faits à peu près identiques, un accusé est acquitté, un autre condamné à 7 mois de prison, un troisième à 15 ans de travaux forcés.

Le premier est un prince, le second un fermier, le troisième un pauvre diable de commis-voyageur.

Il faut avouer que si ces différences sont le résultat d'un simple hasard, le hasard est bien mal disposé pour ceux qui n'ont ni argent ni influence.

\* \* \*

Le Parquet n'est pas non plus bien logique.

Ainsi, il arrête M<sup>lle</sup> Mambouche, la fourre en prison, l'y garde quelques mois et finalement la traîne devant la Cour d'assises,

sans avoir, contre elle, je ne dirai pas une preuve, mais une présomption sérieuse de culpabilité.

On l'a arrêtée parce que, dans le village, on a dit : « elle a été la maîtresse de Preudhomme, ça doit être elle qui a fait le coup ».

Ainsi, sur de simples rumeurs, on arrête une pauvre fille, on la conduit par tout le village avec un grand *tralala* de gendarmes et de magistrats. On ruine la réputation de cette malheureuse qui était parvenue à se réhabiliter à force de travail et d'honnêteté, et l'on se croit quitte envers elle en lui disant : nous nous sommes trompés, vous pouvez sortir !

Mais, si des rumeurs, si la voix publique, si de légères présomptions suffisent pour qu'on arrête une femme, pourquoi donc n'a-t-on pas arrêté, immédiatement après le meurtre de Bernays, une personne dont tout le monde prononce le nom, que tout le monde accuse ?

N'existe-t-il pas peut-être contre cette personne des charges aussi graves que contre Mlle Mambouche ? Evidemment, je n'entends nullement insinuer que cette dame soit le moins du monde coupable, mais je prétends que dans toute la Belgique — et non dans un petit village, comme pour l'affaire Mambouche — on la nomme tout haut. Eh bien, si de semblables rumeurs donnent à la justice le droit d'arrêter quelqu'un, on devrait arrêter la personne dont je parle — et que l'on a certainement reconnue — et si ces rumeurs ne justifient pas l'arrestation d'une personne, on ne devait pas arrêter Mlle Mambouche.

Que diable, si la voix du peuple est la voix de Dieu, quand elle accuse une pauvre fille sans protecteurs, elle ne peut devenir la voix du diable ou même celle de M. Fabry-Rossius, quand elle accuse une grande, une très grande dame — comme disait, dans la tour de Nesle, Buridan, le capitaine.

A moins, toutefois, que l'on ne prétende, comme le faisait samedi, M. le substitut du procureur général, qu'il y a des rumeurs dont on doit tenir compte, et d'autres dont on doit se soucier comme M. Collinet de l'éloquence; des rumeurs sérieuses et des rumeurs de pacotilles — tout comme, dans *Jonathan*, il y a le vrai *Karpette* et le faux *Karpette*.

Et, je le répète, si l'on n'adopte pas ce système, par trop fantaisiste — même venant d'un substitut — on se creuse vainement la tête pour savoir en vertu de quelle grâce d'Etat certaines personnes échappent si aisément aux rigueurs de la justice, alors que d'autres les subissent d'une façon exagérée.

Il est vrai que l'on a toujours la ressource de ne rien se creuser du tout et de se répéter avec conviction que notre immortelle Constitution — que M. Frère-Orban contemple avec amour comme un fakir contemple son nombril — a eu bien raison de décider : Que tous les Belges sont égaux devant la loi !

\* \* \*

Un mot encore avant de lâcher la magistrature — qui elle ne me lâchera pas si elle me tient un jour.

On a cru bon de poursuivre les *Mystères du Confessionnal* et ceux qui avaient mis cet ouvrage en vente. C'est sous prétexte de réprimer l'outrage fait aux bonnes mœurs que l'on a traduit, en Cour d'assises, MM. D'Heur et Blanvalet et M<sup>lle</sup> Clémentine D'Heur.

Eh bien, je le demande, en vendant à des hommes faits — car aucun libraire ne le donnerait à une femme ou à un enfant — un livre qui, somme toute, a une tendance philosophique, outrage-t-on les bonnes mœurs, autant qu'en venant lire devant une jeune femme qui se trouve en présence de son père, les passages les plus obscènes du livre poursuivi — ainsi que l'a fait hier M. l'avocat-général, en présence de « la prévenue » Clémentine D'Heur.

Comme le disait l'immortel Joseph Preudhomme : poser la question, c'est la résoudre !

CLAPETTE.

## DES RÉFORMES INTRODUITES

DANS LE

## RÈGLEMENT DE POLICE.

Il ne se passe pas de semaine, et je dirai même de jour, où l'on ne soit frappé de

l'admirable organisation de la police de Liège. Et remarquez bien que si j'ai des félicitations à décerner, c'est... naturellement aux fonctionnaires dirigeants que je les adresse. Tiens, il me semble vous voir ouvrir de grands yeux et croire que je viens à récipiscence.

Eh ! eh ! vous n'avez peut-être pas tout à fait tort, et la preuve, c'est que je vais incontinent payer un juste tribut d'éloges à qui de droit, en vous citant les hauts faits qui ont modifié mon opinion.

Dimanche dernier, entre onze heures et minuit, des scènes de pugilat eurent lieu simultanément place Delcour et rue de l'Ourthe (quartier d'Outre-Meuse). Place Delcour, une dizaine de jeunes gens se livraient à un combat en règle et s'administraient force horions. Je dois leur rendre cette justice (aux jeunes gens) qu'ils s'en sont tenus aux coups de poing. Rue de l'Ourthe, même scène entre un père et un fils contre deux autres combattants.

Pendant ce temps là, nos patrouilles tournaient, non pas la manivelle, mais le dos aux combattants pour se rendre d'un pas alerte et le cœur léger comme Emile Olivier — au coin du boulevard de la Constitution, pour y subir l'inspection exigée, dont je vous ai entretenu dans un précédent article.

Autre scène : Celle-ci s'est passée rue Roture (toujours Outre-Meuse), lundi vers deux heures de l'après-dîner, mais entre combattants différents. Un mari et sa femme, voulant mettre leurs voisins au courant de la parfaite intelligence qui règne entre eux, bien plus que le Khédive avec l'Égypte et des bons rapports qui peuvent exister entre époux assortis, sont descendus dans la rue et là se sont livrés à une lutte acharnée. Je ne dis pas que l'homme eût toujours le dessus, car il avait affaire à un digne partenaire, à tel point, que, battu et pas content, il se souvint que l'on doit toujours, en bonne diplomatie, se trouver du côté du manche; aussi, il rentre chez lui, s'empare d'un manche à balai, et s'en vient le briser sur la dure tête de sa tendre épouse. Le plus triste, c'est qu'un petit garçon et une fille, les enfants de ces deux Zoulous, voulant séparer leur père et leur mère, ont reçu eux aussi des coups, et ont dû être transportés, évanouis, dans des maisons voisines.

Le même jour, vers quatre heures, un individu, fort de la surveillance exercée par la police de notre ville, se livrait au doux plaisir de la natation au port de Chérayoie, traversait la Meuse et se donnait ainsi en spectacle à une foule de personnes rassemblées sur les deux rives.

Ai-je besoin de vous dire, chers lecteurs, que la police a brillé par son absence ? Pour les hommes de patrouille, on ne peut exiger d'eux le don d'ubiquité, mais en ce qui concerne le service du jour, voici le motif de cette absence : Depuis leur entrée en fonctions, certains commissaire et commissaire-adjoint, voulant assurer la sécurité des habitants de Liège, ont remué de telle façon le règlement de police, que les postulants prennent à peine le temps d'en prendre connaissance et s'en vont sans demander leur reste.

Une des grandes préoccupations de ces honorables fonctionnaires, c'est celle qui concerne la coiffure des agents de police. Ils ont cru, et cela avec raison, que celle-ci devait contribuer pour beaucoup du bon

ordre de choses et vous avez pu voir qu'un nouveau casque vient de couvrir le chef de nos policemans.

L'an dernier, une pétition fut adressée par nos agents à l'honorable commissaire en chef, lui demandant la suppression du casque en cuir. Ce casque, disaient-ils, était trop lourd et leur occasionnerait une calvitie prématurée. Le digne fonctionnaire en chef, vivement ému de ces réclamations, essaya de faire comprendre aux pétitionnaires que ce genre de coiffure n'était pour rien dans la calvitie; lui-même en était atteint et cependant il n'avait jamais porté de casque. Bref, il finit par promettre aux agents une amélioration dans la coiffure, et dernièrement le nouveau casque faisait son apparition. Si celui-ci était placé de façon à couvrir les deux oreilles, nos policiers ne rassembleraient pas mal aux compatriotes de 89. Toujours est-il que dans l'état actuel, il est heureux que notre jardin d'Acclimatation ne possède plus des quadrumanes, sans cela il y aurait de fâcheuses méprises.

J'apprends à l'instant qu'une Société est en pourparlers pour le rachat des vieux casques, qu'on transformerait en seau d'incendie, le cuir à seau étant devenu très-cher.

TARTARIN.

## DERNIÈRE HEURE.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le nouveau casque imposé à nos agents de police, vient de produire les heureux résultats que les chefs de la municipalité en attendaient.

En effet, la police vient de mettre miraculeusement la main sur l'assassin de Pirard.

Le meurtrier ne serait autre, paraît-il, que le commissaire en chef lui-même — qui a été découvert grâce aux révélations d'un phonographe, en présence duquel il a eu l'imprudence de raconter son crime. Cette affaire a, on le conçoit sans peine, provoqué une immense émotion au sein du personnel de la police.

M. Mottard dirigera lui-même l'instruction et se fera seconder dans cette tâche par M. l'inspecteur pensionné Coulon — lequel a été rappelé en activité de service en raison de l'importance de l'affaire.

P. S. --- Dans le premier interrogatoire qu'il a subi, M. Mignon avoue avoir tué Pirard. Il n'avait, dit-il, aucun motif de haine contre ce dernier. Il a commis le crime simplement pour forcer le conseil à augmenter le personnel de la police.

Le phonographe persiste dans ses précédentes déclarations.

Le reporter de service,

CLAPETTE.

# Nos Canotiers



Encore quelques mois d'entraînement  
 aussi sérieux et ils pourraient arriver  
 presque aussi bien qu'à la Gillette!  
 mais est-ce maintenant, mon Dieu!!!

*Momelle qui rit*



*après la  
première Gradammation?*

*et Momelle qui pleure*



*après la seconde*

## Terrible catastrophe

On nous écrit de Herve-les-Bains :

Un terrible malheur est venu jeter le deuil et la consternation parmi nos populations des plateaux. — A la suite des pluies torrentielles de ces jours derniers, la fabrique de fromage de M. Cold-Créam, qui donne du travail à 500 ouvriers, a été complètement détruite. Bâtie sur les bords du canal épasaherve, dont les eaux sont d'ordinaire si calmes, elle occupé une immense étendue de terrains, et il semblait que jamais elle n'eût rien à redouter des inondations, tant elle est solidement installée. — Mais les épouvantables averses, que nous avons essuyées depuis peu de temps, sont tellement en dehors de toute prévision qu'il ne faut pas s'étonner de leur effet dévastateur. — A une heure, l'alarme était grande et l'on commençait à prendre des mesures pour tâcher de lutter contre les eaux grandissantes. — Il y avait 500,000 fromages dits *Remoudoux*, dans les magasins, et tous les ouvriers furent réquisitionnés pour en opérer le sauvetage. — A une heure et demie, grâce à l'énorme activité du personnel, 200,000 fromages étaient en sûreté, et on pouvait espérer que les 300,000 restants seraient hors d'atteinte, avant que l'élément envahissant n'eût pénétré dans l'intérieur de l'usine.

Tout-à-coup un bruit formidable se fit entendre : c'était le mur d'enceinte qui, miné par les eaux, s'écroulait sur une longueur de 400 mètres. Le directeur, M. Sentbon, n'écouterant que son courage, s'élança vers la brèche faite par le torrent, en s'écriant : « Mes amis ! sauvons les fromages ! » A ce cri, une troupe de cent hommes déterminés bondirent vers les magasins, et se chargeant de la précieuse marchandise, s'efforcèrent de la mettre en sûreté. Mais déjà le niveau montait !

Les braves ouvriers avaient de l'eau jusqu'aux oreilles, ils ne pouvaient circuler qu'à grand-peine.

M. Sentbon se multipliait, mais que pouvait-il contre la masse furieuse des eaux envahissantes !...

Un courant rapide s'était établi entre le côté Nord de l'usine et le jardin de la demeure directoriale. La servante, une nommée Marie Quipue, apparut tout-à-coup flottant parmi les débris que balayaient les flots. La jeune fille, éperdue, poussait des hurlements affreux. On allait la saisir, quand les forces lui manquèrent et la pauvre enfant disparut pour toujours dans la vague boueuse. C'était le premier cadavre ! Plût au ciel qu'il eût été le dernier !

Il était 2 1/2 heures. Déjà la quantité de fromages emmagasinés avait presque entièrement trouvé abri : il en restait environ

50,000 ! Fiévreux, les pauvres serviteurs se voyaient déjà au bout de leur périlleuse tâche, lorsque, patatras ! l'usine entière s'avachit, avec un bruit de tonnerre, au milieu des flots bourbeux !

Ce fut alors un spectacle navrant. Les infortunés fromages, dispersés dans la chute de l'édifice, surnageaient désolés par bandes jaunâtres ! On en voyait des groupes, qui après avoir tournoyé longtemps, s'en allaient à la dérive, se brisant contre les débris des maçonneries.

M. Sentbon, monté sur un pan de muraille, contemplait, d'un œil hagard, l'écroulement de sa fortune. De ses lèvres bleuies s'échappaient des sons inarticulés, au milieu desquels l'on pouvait cependant distinguer ces mots : Le meilleur des fromages, est le fromage Sentbon.

— L'heure de la mise en page nous empêche de donner plus de détails. Notre correspondant spécial, M. Berbuto, que nous avons envoyé sur les lieux, nous fera parvenir demain les renseignements nouveaux qui pourraient intéresser nos lecteurs.

### Dernières nouvelles.

M. Sentbon a été retrouvé asphyxié, ayant entre les dents un magnifique spécimen de ses produits.

K. RABISTOUILLE.

## SURVEILLEZ LES CISEAUX S. V. P.

Le titre de l'article pourrait faire croire qu'il va être question du journal *gaga*. Il n'en est rien.

C'est de la feuille où le plus exquis des Léon dépose parfois le trop plein de la grâce dont il est pétri et bourré, qu'il s'agit.

On se souvient peut-être que la semaine dernière, la *Gazette Pétrus* poussait des exclamations admiratives en racontant que M. Samuël — grand prêtre des divinités musicales au temple de Gand — avait eu une idée épatante, vertigineuse, géniale, à savoir : qu'il aurait fait concourir *sur la scène et en costume*, les élèves de la classe de déclamation lyrique.

La feuille bruxelloise (qui paraissait aussi — tant était grande la manifestation de son admiration — concourir pour la déclamation lyrique) adjurait le directeur du Conservatoire de Bruxelles, d'imiter le noble exemple donné par le grand Samuël.

Un journal de Liège s'empressa, du reste, de faire remarquer à la *Gazette* que cette mirifique idée de M. Samuël était appliquée depuis de longues années à Liège et que, par conséquent, l'invention gantoise n'était qu'une vulgaire contre-çon ; l'incident fut clos sans autre cérémonie.

Je ne pensais plus à cette affaire, lorsque hier, en jetant les yeux sur une « *Meuse* » de la semaine dernière, qui servait d'enveloppe à un aromatique fromage encore tout imprégné des effluves parfumées dont un professeur célèbre dota la cité hervienne, je poussai un cri, ainsi que doit le faire tout homme sachant vivre lorsqu'il lui arrive de tomber dans un étonnement aussi profond que le savoir de Zizi.

Je venais de retrouver dans la *Meuse*, à peine démarqué, l'articulet qui avait tant fait rire mes concitoyens. Seulement la *Meuse* — afin sans doute de prouver que cet articulet était une émanation de sa rédaction — avait simplement remplacé le mot *Bruxelles* par le nom de la ville que nous habitons, et avait dit : « Espérons que bientôt Liège suivra... etc.

De vrai, elle est raide.

Comment, voilà une demi douzaine d'années, au moins, que l'on donne au Théâtre Royal de Liège et dans des conditions identiques, des concours de déclamation lyrique. Voilà ce même nombre d'années que la *Meuse* publie des comptes-rendus immenses de ces mêmes concours et c'est elle qui en réclame l'institution à Liège !

Pour une fière tuile, c'est une fière tuile.

Décidément, le plus beau des Léon fera bien de surveiller son *premier coupeur* ; si ce malheureux commettait de pareilles erreurs dans un grand magasin de confectons, il gâterait assez de culottes en un jour, pour se faire offrir, le soir même de son entrée, une veste d'honneur.

Qu'en pense Léon ?

CLAPETTE.

## Déplacements et Villégiatures.

M. Marchandise à Bressoux.  
M. Cralle (Aristide) à Esneux.  
Crac, à l'Île-St-Michel (Bretagne).  
Frère Memelle, à Saint-Léonard.  
Le curé de maison Saint-Gérard, à Vilvorde.  
M. le docteur Higuët, à Chèvremont (couvent des carmes Deschaux).  
Sir Garnet Walseley, à Aboukir.  
M. de Bismarck, à Var-S'en.  
Maria de D., à Spa.  
Léon de Jolicœur, à Ostende.  
M. Verdin, à Hognoul-les-Bains.  
M. de Méra, chez M. Pailleron, à Trouville.  
Feu notre collaborateur Sic, Grande-Nassarue, 32.

## MIRLITONNADE.

Un journal bonapartiste publié, à l'occasion du 15 août, une « poésie » tout à fait

digne de l'anniversaire glorieux qu'elle prétend célébrer.

L'auteur, M. Hyacinthe Liautaud, a pris Liégeard et Belmontet pour modèles : il ne pouvait mieux choisir. De tels alexandrins méritent de passer à la postérité.

Le barde Liautaud consacre quelques strophes à la mémoire

De ce fils empereur, petit prince chéri

que d'abominables Zoulous ont eu l'indélicatesse de *sagaïer*.

Il était doux et bon, modèle des vertus,

Il portait haut et fier l'amour de la patrie :

Par Dieu, qu'il respectait, il faisait de sa vie

L'honneur de tous les siens, par son exemple émus.

Cela n'est peut-être ni bien clair ni bien élégant ; en revanche ça n'est pas le moins du monde encourageant pour les âmes pieuses qui ont la déplorable manie de placer leur espoir en Dieu.

Mais bah ! Liautaud a la consolation facile ; un petit prince, même chéri, de plus ou de moins, est-ce que ça compte ?

Si l'empereur est mort, vive un autre empereur !

Et Hyacinthe, tout en disant :

Il va venir, celui qui sauvera la France!

exécute une charge à fond de train contre « les héros du pavé » les « chiens enragés » qui

Sous l'apanage faux (?) de leur libéralisme

font litière de tout ce qu'il y a de beau, de pur, de sacré pour Liautaud.

Il ont pris nos enfants ; il ont sali le prêtre,

pleurniche-t-il.

Halte-là ! Hyacinthe. Vous intervertissez singulièrement les rôles. Dans la pratique, c'est votre prêtre qui court après les enfants et salit ceux qu'il attrape.

Continuons notre examen :

Mais quand on a souffert, on aime la vengeance

Ceci est la théorie de Fenayrou, elle ne lui a guère réussi, au pauvre diable. Liautaud, qui espère avoir plus de chance, clame dans un bel élan de lyrisme :

Arrière aux imposteurs dont les doigts sont rougis  
De sang ! Arrière à ceux dont la main étrangère  
A doré les blasons, grandi la carrière !  
Par ces citoyens seront bien mal servis !

Le dernier vers est cornélien. Les trois autres s'appliqueraient admirablement aux héros de décembre. Mais ce n'est pas fini :

Et, debout ! les anciens, les soldats de victoire,

Victoire ?... La cuisinière de Plonplon, vraisemblablement. Pour accidentée qu'ait pu être la carrière amoureuse de ce vénérable cordon bleu, l'armée de ses adorateurs ne doit pas constituer un effectif bien redoutable. Le poète en jure autrement. Aussi nous annonce-t-il l'avènement prochain au trône de ses oncles, du prince Victor

... qui prenant un sabre entre ses mains  
Viendra débarrasser la France des coquins.

Bravo ! Cette riante perspective emplit le chantre césarien d'une joie à ce point délirante qu'il en perd la plus vulgaire notion de la valeur des mots et perpète ce vers adorable :

Vers l'avenir se lève un nouvel horizon !

Un horizon sur lequel il n'y aura que des points roses, n'est ce pas, Liautaud ? Si nous profitons de cet horizon qui se lève pour envoyer l'auteur se coucher.

VAUGHAN.

## Bibliographie.

M. André Delchef vient de publier une comédie wallonne, en trois actes en vers, qui lui a valu un premier prix au dernier concours organisé par le *Caveau Verviétois*.

Cette pièce, bâtie sur une donnée simple, compte plusieurs scènes traitées avec beaucoup d'émotion *vraie*. Elle est, de plus, très bien écrite — ce qui n'étonnera nullement ceux qui connaissent le talent de notre concitoyen.

Le public ratifiera, nous n'en doutons pas, le jugement du jury verviétois.

## ECHOS.

On a pu voir, dans les comptes-rendus du procès Fenayrou, qu'Aubert, la victime du féroce pharmacien et de la non moins féroce pharmacienne, avait été renvoyé de chez son ancien patron pour s'être oublié, pendant le dîner, au point de lancer un vigoureux point d'orgue au moyen d'un instrument prohibé --- bien, qu'à tout prendre, il ne soit pas plus désagréable que le piano.

Dans le monde, depuis que cet incident est connu, on appelle les bruits de ce genre : La musique d'Aubert.

\* \* \*

Au Palais :

*Le client*. --- Monsieur l'avocat, je voudrais faire condamner Gilles Wergifosse qui m'a traité de voleur !

*L'avocat*. --- Voyons, monsieur Hanikenne, a-t-il spécifié ; vous a-t-il appelé voleur de pommes de terre ou autre chose, a-t-il dit où et quand vous auriez volé ?

*Le client*. --- Oh non, il a dit voleur tout court.

*L'avocat*. --- Ah ce n'est que cela ; mais cela n'a pas d'importance. Tenez, nous, on nous appelle tous les jours voleurs ; croyez-vous que cela nous émeut ?

*Le client*. --- Ah mais, vous autres, c'est votre métier !

Dans un ministère.

On parle d'un certain monsieur, bouffi d'orgueil et de prétention, qui n'a pu parvenir à se faire une position qu'avec l'aide de tous ses amis.

— Ces gens-là, dit quelqu'un, ça me rappelle les gamins qui n'arrivent à faire les courses de leur patron qu'en grim pant derrière les voitures !

\* \* \*

Mme X... donnait un bal.

Un invité se présente.

— Votre nom ? demande le domestique.

— M. Paillard.

Le domestique entend mal et annonce :

— M. Bayard.

— Monsieur, dit Mme X... à l'invité en lui adressant son plus gracieux sourire, votre nom oblige.

\* \* \*

Entendu sur le boulevard :

— Vous disputez-vous toujours avec votre belle-mère ?

— Pas en ce moment ! Elle est sérieusement malade.

— Alors, il y a un armistice !

\* \* \*

Chez un pharmacien :

— M'sieu, j viens chercher de l'*éaudanon* pour mon colonel qu'est malade, dans une petite fiole.

LE PHARMACIEN. — Et l'ordonnance ?

LE SOLDAT. — Présent ; c'est moi qu'est l'ordonnance.

## Mots de la fin

Guibollard, se promenant avec son fils, fait la rencontre de Sarah Bernhaert, qui, comme on sait, se trouve dans une position intéressante.

Et aussitôt Totor, frappé du peu d'uniformité de la célèbre artiste, de demander à son père ce que cette *dame a là* ?

!!!

\* \* \*

Moïse, le législateur des Hébreux, qui fut sauvé des eaux, ne fut, d'après Calino, qu'un *bâtard d'eau*.

**Escrime.** — Leçons particulières par M. BALZA professeur du *Cercle St-Georges*; s'adresser au local du Cercle, café de la Banque Nationale.

**MM. les Etudiants.** — Leçons d'escrime par M. SAVAT; s'adresser galeries du Gymnase.

— **Ne jetez pas vos vieux parapluies**, la grande Maison de Parapluies, 40, rue Léopold, à Liège, répare ou les recouvre en 5 minutes, en forte étoffe anglaise, à 2 francs ; en soie, à 3-75, 6-50, 7-50 et 12 francs.

Liège. — Imp. Em. PIERRE et frère, r. de l'Étuve, 12.

VINS LIQUEURS  
J. BREMKEN FILS  
RUE SURLLET  
Specialité de la Royale  
Legia  
DISTILLERIE

CASE  
à  
LOUER

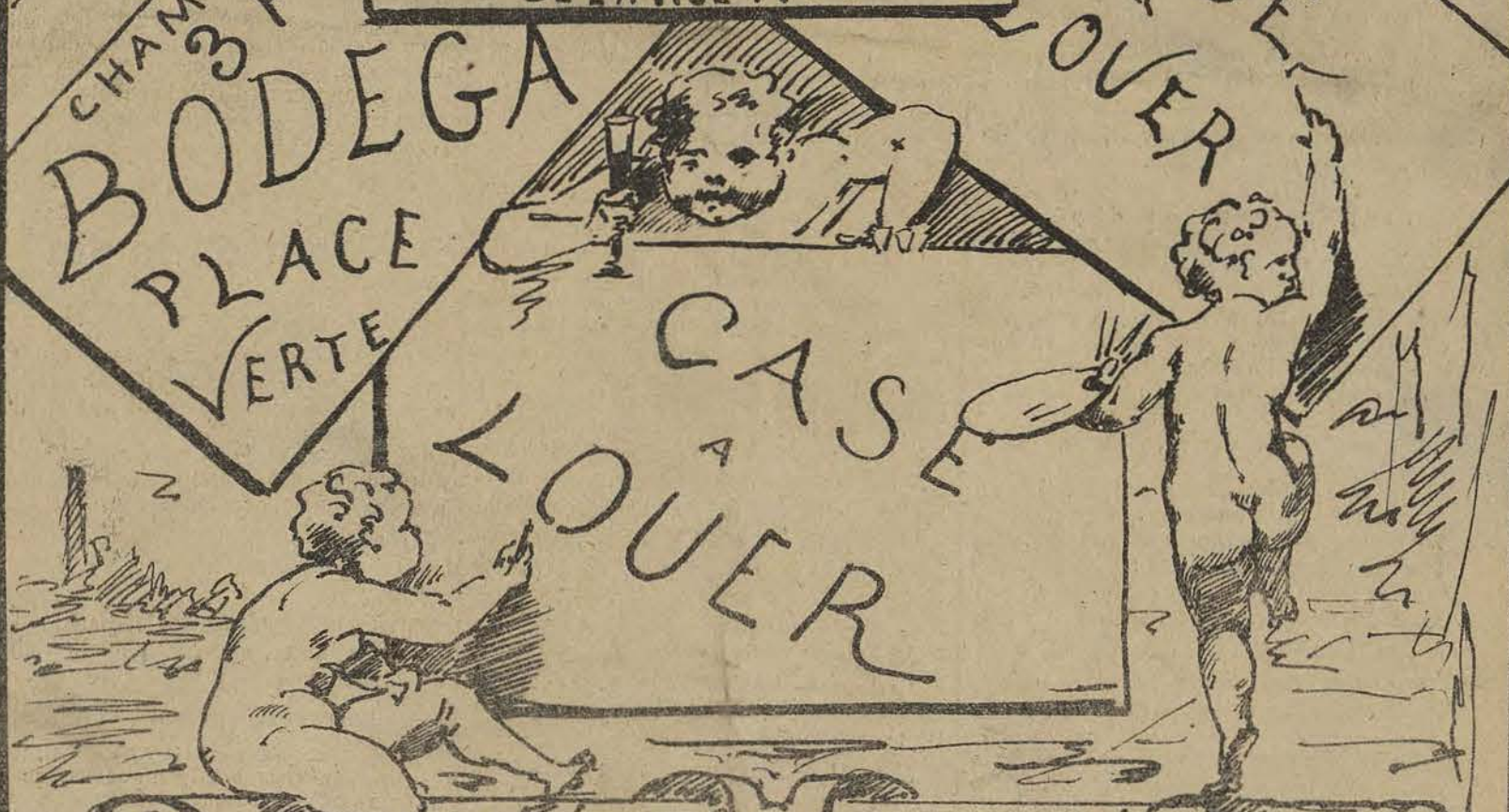
CAFE DE LA TERRASSE  
EXCELLENTE  
SAISON ROYALE ET VERITABLE  
BAVIÈRE à 0,150<sup>MES</sup> LE 1/3 DE LITRE  
BIERES ANGLAISES IMPERIALES BASS & C<sup>IE</sup>  
à 0,250<sup>MES</sup> LE VERRE  
COIN DE LA RUE ROYALE

CHAMPAGNE  
à 3 F<sup>rs</sup>

BODEGA  
PLACE  
VERTE

CASE  
à  
LOUER

CASE  
à  
LOUER



ANNONCES ILLUSTRÉES  
LE FRONDEUR  
10 F<sup>rs</sup> PAR MOIS  
ANNONCES ILLUSTRÉES  
BONNEMER  
5,50 ANS